

Le 19 mars dernier, Investissement Québec a lancé le programme « [Compétivert](#) ». Dans la foulée, il s'est aussi engagé à intégrer des critères de développement durable dans toutes ses interventions financières, par l'application d'une nouvelle politique d'investissement responsable et de finance durable, au plus tard le 1^e avril 2022.

L'objectif principal de Compétivert est d'inciter les PME à investir dans les technologies propres et dans la mise en place de pratiques d'affaires écoresponsables afin de les rendre plus efficaces et plus performantes. En complémentarité avec le [Fonds Écoleader](#), ce nouveau programme d'aide financière vise à aider les entreprises québécoises à profiter des opportunités d'affaires liées à l'économie verte.

En déployant ce programme, Investissement Québec veut devenir un partenaire financier incontournable et un collaborateur de choix pour les entreprises afin de les faire rayonner autant ici, qu'à l'international.

Avant de ramener les éléments à retenir du programme, il faut rappeler quelques données sur l'état actuel du marché :

- Le secteur industriel est le 2^e plus grand émetteur de gaz à effet de serre (GES) au Québec;
- Le marché des technologies propres va atteindre 23 000 milliards de dollars d'ici 2030, selon les estimations d'Exportation et développement Canada (EDC).

« *Si on ne prend pas le virage, on va passer à côté de certains marchés.* »

Andrée-Lise Méthot, fondatrice et associée directeur chez Cycle Capital, ambassadrice Compétivert

En mettant en corrélation ces deux informations, on comprend tout à fait pourquoi Investissement Québec a mis en place ce programme.

Maintenant, comment ce nouveau programme peut vous aider à prendre un virage vert?

Investissement Québec met à la disposition des projets admissibles un financement de 375 millions de dollars sur une période de 3 ans (2021-2024) pour les entreprises du Québec qui sera disponible sous deux formes :

- [Prêt à terme et garantie de prêt](#) :

Peut couvrir 100 % du coût du projet, avec un financement minimal de 50 000\$ pour l'acquisition de technologies propres et la mise en place de pratiques d'affaires écoresponsables. Le financement peut s'étendre jusqu'à 25 ans avec une période moratoire de remboursement de 48 mois.

Toutes les entreprises du territoire qui souhaitent développer des technologies propres, celles qui souhaitent en acquérir et celles qui veulent mettre en place des pratiques d'affaires écoresponsables y sont admissibles sauf quelques exceptions (les exploitations agricoles, le secteur de la finance et des assurances, certaines activités du secteur immobilier).

- [Prise de participation \(équité\)](#) :

Le financement alloué peut aller jusqu'à 5 millions de dollars par projet, avec un minimum de 1 million de dollars. Cette solution s'adresse aux entreprises à fort potentiel de croissance qui développent des technologies propres et qui sont au stade de démarrage et de pré-démarrage.

En plus des sommes offertes en financement, Investissement Québec offre des services complémentaires d'accompagnement technologique personnalisé sous la forme d'un [diagnostic de performance environnementale industrielle](#). Délivrés par les experts d'Investissement Québec – CRIQ, le diagnostic permettra « d'analyser les procédés et les processus industriels et de dresser une liste d'actions et de projets prioritaires et rentables dans une perspective de productivité durable ».

C'est particulièrement par rapport à ce service que la complémentarité avec le Fonds Écoleader est pertinente. En effet, sous certaines conditions, le Fonds Écoleader pourrait offrir une subvention pour le diagnostic, l'étude de faisabilité ainsi que la préparation à l'acquisition des technologies propres et de mise en place des pratiques d'affaires écoresponsables.

Et vous, quand allez-vous passer à l'[action](#)?

INTÉRESSÉS À EN DISCUTER AVEC NOUS? 418 668-7533 | info@cqdd.qc.ca